



Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales dernière ligne droite

Comme nous avons déjà pu vous en informer, le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales représente un montant d'environ CHF 70 millions pour l'agriculture. Étant donné que les agriculteurs paient la totalité de la taxe sur les carburants, notamment pour financer les infrastructures autoroutières, une partie de cet impôt leur est remboursée, à condition qu'ils en fassent la demande. Cette démarche n'est donc pas automatique. Selon l'USP, 10'000 exploitations n'ont pas effectué cette demande en 2025, ce qui représente un manque à gagner d'environ CHF 20 millions.

Pour 2026, la Confédération remanie le système de demande de remboursement pour l'année 2025. Il faut désormais s'enregistrer une seule fois sur la plateforme Taxes de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières. Une fois l'enregistrement effectué, vous devriez recevoir dans les prochains jours un courrier confirmant votre inscription et vous permettant de passer à l'étape suivante : effectuer la demande officielle de remboursement d'ici au 30 juin 2026 pour l'année 2025.

Si vous avez un doute concernant votre inscription ou si vous n'avez encore rien reçu, nous vous conseillons d'entreprendre rapidement les démarches, car l'inscription peut prendre un certain temps avant de permettre le dépôt de la demande. Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans cette procédure.

Enquête auprès des apprenti-es et des entreprises formatrices du canton de Neuchâtel

Sous l'impulsion de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), la CNAV a soutenu l'enquête menée par la Haute école de gestion Arc sous la responsabilité de Patrick Ischer et de Jérôme Heim.

Les résultats, communiqués le 30 avril, mettent en lumière que trois quarts des apprenti-es ayant pris part à l'enquête se sentent globalement bien dans leur entreprise formatrice. Les conditions de travail sont, dans l'ensemble, appréciées et les personnes rencontrant des difficultés savent généralement à qui s'adresser pour trouver de l'aide.

Pour les personnes intéressées, nous pouvons fournir les résultats de l'enquête, qui seront présentés lors de la prochaine séance avec les formateurs. Nous rappelons également que la CNAV s'engage dans la promotion des métiers par l'intermédiaire du salon Capacité, qui se tiendra du 10 au 16 septembre 2026 à Evologia.

Examens CFC agriculteur-trice 2026

Les examens du CFC agricole se dérouleront de début mai à mi-juin 2026. Nous souhaitons plein succès aux candidat-e-s pour ces différentes épreuves.



Contrôles de structure et Qualité du paysage

Les contrôles des données de structure (concordance entre les surfaces annoncées au recensement et leur utilisation sur le terrain, respect des exigences Surface de Promotion à la Biodiversité, Réseau et Qualité du Paysage) seront effectués par les préposés et commenceront prochainement. À ce sujet, nous vous rappelons que l'article 16 de l'Ordonnance sur la terminologie agricole précise que "les surfaces ou parties de surfaces fortement envahies par des plantes problématiques telles que le rumex, le chardon des champs, la folle avoine, le chiendent, le séneçon jacobée ou les plantes néophytes envahissantes ne sont pas reconnues comme SAU".

Les objets paysagers inscrits dans le Formulaire Données Paysage (Acorda) seront validés dans le terrain. Afin de faciliter le contrôle, les préposés disposeront d'un plan des éléments paysagers fourni par le SAGR.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver un bon accueil aux préposés et contrôleurs.

ANAPI – Florence Matthey

Un réseau de personnes ressources pour le bien-être en agriculture

Le canton de Neuchâtel a pris conscience des enjeux liés à la santé mentale dans le milieu agricole, où les exigences du quotidien peuvent peser, tant sur le plan professionnel que personnel. Que ce soit pour soi-même ou pour une personne autour de soi, oser en parler ou relayer une inquiétude peut faire une réelle différence.

Si vous êtes concerné-e ou si une situation vous questionne, vous pouvez prendre contact avec la Chambre d'agriculture et de viticulture (CNAV) ou le Service de l'agriculture (SAGR), qui accueilleront votre témoignage. Les informations transmises seront, avec toute la confidentialité requise, portées à la connaissance de la commission de prévention en détresse paysanne nouvellement constituée. Sur cette base, et si la situation le nécessite, des personnes ressources mandatées par le Service de l'agriculture, pourront être mobilisées pour offrir un appui de proximité dès ce mois de mai.

CNAV ☎ 032 889 36 30 ✉ cnav@ne.ch

SAGR ☎ 032 889 37 00 ✉ sagr@ne.ch



Cultiver l'avenir – Présentation des brevets et maîtrises le 12 juin 2026

Vous avez obtenu votre CFC ou votre brevet il y a quelques années ?

Vous envisagez d'entreprendre ou de poursuivre votre formation par un brevet ou une maîtrise ?

Rejoignez-nous le **vendredi 12 juin 2026 à 18 heures sur l'exploitation Egger à Chavornay**. Nous y présenterons les brevets et maîtrises du champ professionnel agricole (agriculteurs, cultures spéciales, paysannes). Des collègues ayant récemment achevé leur formation seront également présents afin d'échanger avec vous.

L'évènement sera suivi d'un apéritif dînatoire.

Afin de pouvoir organiser au mieux l'évènement, merci de vous inscrire à l'aide du formulaire d'inscription sur le site <https://www.agora-romandie.ch/manifestations/> jusqu'au 1^{er} juin au plus tard.

Nous vous informons que dès cette année, des contrôles des clôtures seront effectués et que si ces dernières ne sont pas conformes, le soutien n'est pas garanti.

La clôture du maïs dans les zones sensibles est soutenue financièrement par au maximum CHF 275.- l'ha. Les conditions d'octroi restent les suivantes :

- Participation sur base volontaire.
- Le champ doit se situer dans la zone concernée : district de Boudry (ouest du Merdasson et nord de l'Autoroute jusqu'à la forêt) et le territoire des communes de Rochefort, Brot-Dessous et Noiraigue.
- Clôture à 2 fils (20 et 40 cm du sol) pour également lutter contre le blaireau.
- Clôture posée, en service et bien entretenue.
- Batterie suffisamment puissante.
- Annonce de la pose de la clôture et de la demande de soutien financier auprès de la CNAV grâce au formulaire qui suit.
- Paiement de l'indemnité en fin d'année.
- Le contrôle de la clôture correcte des champs n'est pas systématique, mais effectué au gré des taxations et par les gardes auxiliaires présents sur le terrain.

Pour rappel, les dégâts potentiels restent indemnisés par l'Etat de Neuchâtel.

Les gardes professionnels et auxiliaires sont à disposition sur appel d'agriculteurs pour faire sortir rapidement les sangliers potentiellement entrés dans les champs clôturés.

Par sa signature, l'exploitant s'engage à respecter les conditions décrites plus haut.

Au contraire, l'annulation du soutien et des sanctions restent réservées.

Le formulaire d'annonce doit être retourné à ✉ CNAV, Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier, cnav@ne.ch, **au plus tard à fin mai. Passé ce délai, toute demande sera susceptible de ne pas être prise en compte.**



Formulaire d'inscription pour soutien à la clôture de maïs dans la zone concernée	
Nom :	Prénom :
Domicile :	
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
IBAN :	Nom de la banque :
Ou N°postal :	
Date et signature :	

Protection contre les tiques

Suivant la météo, les tiques sont actives de mars à octobre. Elles sont porteuses d'agents pathogènes tels que ceux de la borréliose ou de l'encéphalite à tique (ou MEVE pour méningo-encéphalite verno-estivale), qui est une infection virale.

Souvent, une infection à la MEVE ne se manifeste que par des symptômes légers, voire aucun symptôme du tout. Dans certains cas rares, le virus peut provoquer de graves maladies du système nerveux (méningites ou encéphalites). Ces dernières années, la Suisse compte de plus en plus de régions où des personnes ont déclaré avoir été infectées au virus de la MEVE. Seuls les cantons de Genève et du Tessin sont épargnés.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) indique que, après une piqûre de tique subie dans une zone endémique, la probabilité d'une infection à la MEVE ou à la borréliose est de respectivement 2 et 5% environ. L'OFSP recommande de se faire vacciner contre le virus de la MEVE. Trois injections permettent d'être immunisé pendant dix ans. Les coûts du vaccin sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins, déduction faite de la quote-part mais sans franchise à payer depuis le 1^{er} janvier 2026.

La borréliose est une maladie bactérienne contre laquelle il n'existe aucun vaccin. Les bactéries en cause peuvent entraîner des inflammations de la peau, des articulations, du système nerveux et, dans certains cas rares, du cœur. Le traitement se fait par antibiotiques. Plus la tique est retirée rapidement, moins le risque d'infection est important. L'endroit de la piqûre peut se caractériser par une rougeur circulaire. Gratuite, l'appli «Tique» permet de suivre l'évolution de la situation : après que vous avez enregistré une piqûre, l'application vous rappelle au bout de cinq, dix et vingt-huit jours et décrit les symptômes possibles de la borréliose.

Contrairement à une idée largement répandue, les tiques ne se laissent pas tomber des arbres. Elles vivent au niveau du sol, dans la végétation basse, les sous-bois, les broussailles et les prairies. Que vous soyez vaccinés ou non, il vaut mieux vous protéger au moyen de chaussures et de vêtements fermés ainsi que d'un anti-tique. Après une activité en plein air, examinez votre corps pour voir si des tiques ne s'y sont pas accrochées. En cas de symptômes comme des douleurs articulaires, des maux de tête, de la fièvre ou une éruption cutanée en forme d'anneau, vous devez absolument consulter un médecin. Selon la jurisprudence, la piqûre de tique est assimilable à un accident, raison pour laquelle les frais médicaux sont pris en charge par l'assurance-accidents.

Paiements directs et protection d'assurance pour les partenaires

Nous vous rappelons qu'à compter de 2027, la protection d'assurance des partenaires travaillant dans l'exploitation sera un critère pour l'octroi des versements des paiements directs. Nous sommes à disposition pour vous renseigner à ce sujet.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !



Retour sur l'assemblée générale de la Société coopérative de l'Abattoir régional

L'assemblée générale de la Société coopérative de l'Abattoir régional s'est tenue le 27 avril dernier à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel. En voici un bref résumé.

Dans son rapport, M. Marc Frutschi, président, est revenu sur quelques éléments importants de l'année écoulée. En lien avec les difficultés financières présentées en 2025, une rencontre avec le Conseil d'État a eu lieu l'été dernier et a permis d'établir une nouvelle convention entre le canton et la coopérative avec un soutien financier annuel.

Les comptes 2025 présentent un déficit de CHF 1'704.-. Le budget prévisionnel 2026 est équilibré mais avec un défi conséquent au niveau des remboursements de prêts.

Le gérant Alex Labadie mentionne quelques chiffres 2025, notamment le tonnage de 954 tonnes. Avec son équipe, il fait le maximum pour que cet abattoir soit utilisé le plus possible. Suite au contrôle d'hygiène du mois d'octobre dernier, il a pris des mesures pour régler les non-conformités constatées et il organise régulièrement des contrôles à blanc.

Le comité et l'assemblée générale ont vivement remercié M. Marc Frutschi pour son engagement durant ses 10 ans de présidence et approuvé l'élection de M. Gilles Aeschlimann, collaborateur à la CNAV et déjà actif depuis 3 ans au sein de la coopérative de l'abattoir, en tant que nouveau président.

Le comité de l'abattoir régional



Retour sur l'assemblée générale

L'assemblée générale de notre Société coopérative s'est tenue le lundi 27 avril dernier.

Le bilan de l'année 2025 a été présenté par le Président, avec une partie sur les marchés de bétail organisés au sein de nos infrastructures. La tendance à la baisse de la fréquentation de ces marchés continue malheureusement. Cependant, les prix de la table sont demeurés stables et à un niveau satisfaisant. C'est grâce à ceux-ci, combinés aux primes de distance et à la CHTAX, que nous espérons maintenir ou même motiver la venue des agriculteurs aux marchés des Ponts-de-Martel.

Stéphane Rosselet a fait part de son souhait de passer la main de la présidence, tout en exprimant sa volonté de rester membre du comité. C'est ainsi que Raphaël Hostettler a été élu nouveau Président.

L'exercice 2025 se solde par un déficit de CHF 312.90.

Nous adressons nos sincères remerciements aux personnes qui ont assisté à cette assemblée.

L'Œil de Perdrix fête ses 165 ans au cœur de Neuchâtel

Le célèbre Œil de Perdrix, rosé emblématique du vignoble neuchâtelois, célèbre cette année ses 165 ans d'existence. Né au cœur de la région et profondément lié à son terroir, ce vin issu du Pinot Noir s'impose depuis plus d'un siècle et demi comme une référence incontournable pour les amateurs de rosé.

L'histoire de ce vin remonte à 1861, lorsque Louis Bovet imprime la toute première étiquette officielle. Depuis, l'Œil de Perdrix n'a cessé de se développer, tout en conservant son identité : une robe délicate, une finesse aromatique et une élégance qui lui valent le surnom de « L'Original » auprès des connaisseurs.

Pour marquer cet anniversaire, les encaveurs neuchâtelois ont choisi de sublimer ce vin iconique avec une nouvelle bouteille transparente, mettant en valeur ses nuances lumineuses. Une manière contemporaine de célébrer un héritage viticole profondément enraciné dans la région.

Une soirée festive au bord du lac

Le point culminant des festivités aura lieu le **jeudi 18 juin 2026** sur la Place du Port à Neuchâtel. Dans une ambiance conviviale et estivale, visiteurs et passionnés pourront déguster pas moins de 35 Œil de Perdrix différents, témoignant de la richesse et de la diversité de ce vin unique.

Au programme :

- Dégustation publique de 17h à 20h
- Animations musicales et food trucks
- Diffusion du match de l'équipe suisse dès 21h
- Navettes gratuites depuis La Chaux-de-Fonds et Boudevilliers

L'entrée, fixée à CHF 20. –, inclut un verre de dégustation.

Un cocktail signature pour l'occasion

Autre temps fort de cette célébration : la création d'un cocktail inédit par des mixologues de la région. C'est finalement « Le Clin d'Œil », imaginé par Juleps Cocktail, qui a conquis le jury d'experts. Subtil et moderne, il revisite l'Œil de Perdrix avec créativité, mêlant fraîcheur, notes fruitées et finesse pétillante — une invitation parfaite à lancer la saison estivale.

Entre tradition et modernité, l'Œil de Perdrix confirme, 165 ans après sa naissance, qu'il demeure bien plus qu'un vin : un véritable symbole du patrimoine neuchâtelois. Une célébration à ne pas manquer pour tous les amateurs de découvertes œnologiques et de moments festifs au bord du lac.

Plus d'informations :



Caveau de Cortailod et Bevaix

Venez nombreux fêter le 30^e anniversaire du Caveau de Cortailod et Bevaix le **6 juin de 10h00 à 22h00**. Partie officielle à 11h00, animation pour petits et grands tout au long de la manifestation, restauration.

Période : Avril 2026 (30.03.2026 – 03.05.2026)

Dommages aux animaux de rente

Situation dans le canton de Neuchâtel :

Date du dommage	Commune (cadastre)	Animaux de rente prédatés	Mesures de prévention exigées par l'OFEV
-	-	-	-

Situation dans les régions voisines :

Canton de Vaud (frontière avec le canton de Neuchâtel)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton du Jura

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

France voisine :

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Décisions de tir récemment délivrées (Arc jurassien)

Canton	Fin de validité	Description	Réalisé
-	-	-	-

Information importante : digiFLUX remplacera définitivement l'application HODUFLU en **juin 2026** pour la saisie des engrais de ferme et de recyclage. D'ici là, vous devez continuer d'utiliser HODUFLU.

Les données enregistrées sur Hoduflu, jusqu'à la transition, seront automatiquement migrées sans double saisie nécessaire. Les exploitations concernées recevront prochainement un courrier avec un mode d'emploi afin de leur faciliter la mise en route avec digiFLUX.

Site pour les informations générales digiFLUX : <https://www.digiflux.info/>

Manuel d'utilisation de digiFLUX : <https://www.agate.ch/digiflux/core/docs/fr/userguide.html>

En cas de besoin d'assistance pour tout problème technique :

<https://blw-ofag-ufag.atlassian.net/servicedesk/customer/portal/42/group/81/create/141>

Nous vous remercions vivement pour votre collaboration.

Formation de la paysanne : offre 2026-2027 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et le CPNE-TN à Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne ;
- en formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- dispose du sens d'entreprendre et d'innover
- maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques
- conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 15 juin 2026, 20h00, FRI, Courtemelon / Mardi 16 juin 2026, 20h00, CPNE-TN, Cernier

Les horaires des cours 2026-27 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Informations et modules 2026/2027 :

<https://www.frij.ch/brevet-federal-et-diplome-superieur-de-paysanne/>

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63

pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription : **jusqu'au 30 juin 2026**, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous ainsi que de la fiche des modules (lien internet ci-dessus) dûment complétés, à retourner à :

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Née le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* - N° IBAN : _____

Nom et adresse de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire sur le lien internet ci-dessus, les modules de gestion obligatoires suivis en 2026-27 doivent aussi être cochés)**

☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréates publiées dans la presse :** oui non

☞ **accepte que des photos sur lesquelles elle apparaît durant sa formation à la FRI puissent être publiées pour un usage en relation avec l'école :** oui non

☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : oui non

Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole : offre 2026 - 2027

L'École de chef.fe.s d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec le CPNE-TN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur.trice, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le/la chef.fe d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il/elle conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le/la chef.fe d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs.trices du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participant.e.s, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2026 et juin 2027, à raison d'un à deux jours par semaine. Le tableau présenté sur la page suivante mentionne la liste des modules proposés pour 2026-2027. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2027-2028. L'offre globale 2026-2028, ainsi que l'horaire 2026-2027 figurent sur le site internet www.frij.ch.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 15 juin 2026, 20h00, FRI, Courtemelon / Mardi 16 juin 2026, 20h00, CPNE-TN, Cernier

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2026-2027 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2026**.

Renseignements : www.frij.ch

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

----- À retourner, jusqu'au 31 août 2026, à : -----

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* - N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☛ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire suivant, les modules de gestion obligatoires suivis en 2026-27 doivent aussi être cochés)**

☛ **accepte de figurer sur des listes de lauréat.e-s publiées dans la presse :** oui non

☛ **accepte que des photos sur lesquelles il/elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école :** oui non

☛ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels il/elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : oui non

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation. Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch

Modules 2026-2027		Points	Durée (demi-jours)	Prix ⁽¹⁾⁽²⁾ facturé	Coût net ⁽²⁾
Brevet					
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1'040.-	280.-
B02a	Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) (3)		22	1'760.-	440.-
B02b	Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) (3)		15	1'200.-	300.-
B03	Marketing		10	880.-	240.-
B04	Gestion du personnel		11	960.-	260.-
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6	21	1'760.-	460.-
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio (4) (Arc JU)	6	21	1'760.-	460.-
LW05	Bétail laitier	6	16	1'360.-	360.-
LW07	Engraissement de gros bétail	4	11	960.-	260.-
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4	12	1'040.-	280.-
LW09	Engraissement de veaux	2	8	720.-	200.-
LW12	Insémination des bovins	2	10	880.-	240.-
LW13	Elevage et garde des ovins (4) (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW17	Fabrication fromagère	2	10	880.-	240.-
LW20	Approfondissement santé des bovins – B Santé (4)(5) (Agrilogie)	4	10	880.-	240.-
BF04	Accueil à la ferme – Base (6)		8	640.-	160.-
BF04a	Accueil à la ferme – Restauration & activités de loisir (4) (6) (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme – Vente directe (6)	2	6	560.-	160.-
BF13	Production de volaille pour les œufs (4) (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF14	Alimentation et ménage sur l'exploitation agricole (4) (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF22	Transformation artisanale des fruits	3	10	880.-	240.-
BF23	Distillation	3	8	720.-	200.-
BF27	Apiculture	3	10	880.-	240.-
BF28	Techniques agricoles	3	8	720.-	200.-
BF30	Smartfarming (4) (Arc JU)	3	10	880.-	240.-
BF31	Petits fruits – Base (4) (Châteauneuf)	2	10	880.-	240.-
BF32	Innovation et création de valeur (4) (Agrilogie)	3	8	720.-	200.-
Maîtrise					
M01	Planification économique et financière		12	960.-	240.-
M02	Economie politique et politique agricole		12	1'040.-	280.-
M03	Droit agricole et formes d'entreprises		10	880.-	240.-
M04	Assurances prévoyance fiscalité		10	880.-	240.-
M05	Gestion stratégique		12	960.-	240.-

(1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (CHF 140.- par module), le matériel d'enseignement.

(2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et CHF 20.- par demi-jour auprès de la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

(3) Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :

- examen écrit de gestion (B02a), concerne les candidats qui débudent la formation ;
- étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (B02b), concerne les candidats en 2^e année.

(4) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice.

(5) Le module LW20 est ouvert aux candidats au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05. L'obtention des 4 points nécessite la fréquentation des deux parties A et B du module (partie B Elevage proposée en 2026-27).

(6) L'inscription aux modules BF04b Accueil à la ferme – Hébergement et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base.

Date et lieu : _____ Signature : _____

Les conditions requises pour ces deux formations peuvent être consultées sur le site internet : www.frij.ch

GYMKHANA DE TRACTEURS

Dimanche 31 mai 2026

Éliminatoire neuchâtelois dès 9h00

**Fête de lutte
La Brévine**



**Animation pour les enfants,
Tracteurs à pédales
Tracteurs tondeuses à gazon**



Association d'élevage bovin Tramelan et Montbautier

La mise des Reussilles 2026 aura lieu le **mercredi 15 juillet 2026 à 11h00**.

Délai d'inscription: **jeudi 25 juin 2026**.

Les éleveurs intéressés voudront bien inscrire les bêtes du **Jura, Jura bernois et Neuchâtel** auprès de Raphaël Sommer, Le Cernil 4, 2722 Les Reussilles, ☎ 079 251 08 25.

Prix d'inscription: CHF 30.- par bête.

Pour tous renseignements, merci de contacter Christian Müller, Grand-Rue 15, 2720 Tramelan, ☎ 076 532 56 65.

JAB
CH-2053 Cernier
P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

demande nous de détecter les faons avant de faucher

un formulaire à remplir

sur

www.sauvetage-faons-ne.ch

ou

par e-mail, sms, whatsapp ou tél.:

1. prénom + nom
2. domicile + no de parcelle au cadastre ou **coordonnées GPS au centre de la parcelle (partager lieu avec Google Maps possible)**
3. date de la fauche

SAUVETAGEFAONS

— neuchâtel —

sauvetagefaonsne@gmail.com

whatsapp, sms ou appel

à +41 79 819 37 63